

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



ENQUETE PUBLIQUE

Du 11 au 26 juin inclus

**TRANSFERT D'OFFICE DU CHEMIN DES VALLEES
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

RAPPORT et CONCLUSIONS MOTIVEES

Commissaire enquêteur : Michel GARCIA

Enquête publique

Transfert d'office du chemin des vallées dans le domaine public communal
Saint Germain lès Arpajon

Table des matières

1 Généralités concernant l'enquête.....	3
1. Définition du projet et cadre réglementaire.....	3
1.1 Présentation de la commune (extrait site web de la Mairie)	5
1.2 Plan de situation	6
1.3 Extrait du cadastre	6
1.4 Désignation des propriétés foncières – Cadastre	6
1.5 Plan de récolement chemin des Vallées	9
1.6 Lancement de l'enquête publique.....	10
1.7 Déroulement de l'enquête publique	10
1.8 La délibération du Conseil Municipal	12
1.9 Classement d'office.....	12
2. Modalités de Publicité foncière.....	12
2.1 Organisation et déroulement de l'enquête	12
2. 2 Désignation	13
2. 3 Date et durée de l'enquête.....	13
2. 4 Modalités de l'enquête.....	13
2. 5 Information du public.....	14
2. 6 Réception du public par le commissaire enquêteur	14
2. 7 Clôture de l'enquête	15
2. 8 Observations reçues.....	15
2.9 Commentaires du commissaire enquêteur.	15
2 Conclusions motivées	16
Annexes.....	18

1 Généralités concernant l'enquête

1. Définition du projet et cadre réglementaire.

La présente enquête concerne le classement d'office dans le domaine public communal de Saint Germain lès Arpajon du Chemin des Vallées. Cette voie est privée mais est ouverte à la circulation du public. Elle est située au nord de la commune, dans le quartier des Folies, entre la rue de Marcoussis et le chemin des Coqs Vallée. Ce quartier est traversé par la Route Nationale 20, qui constitue un axe majeur de circulation.

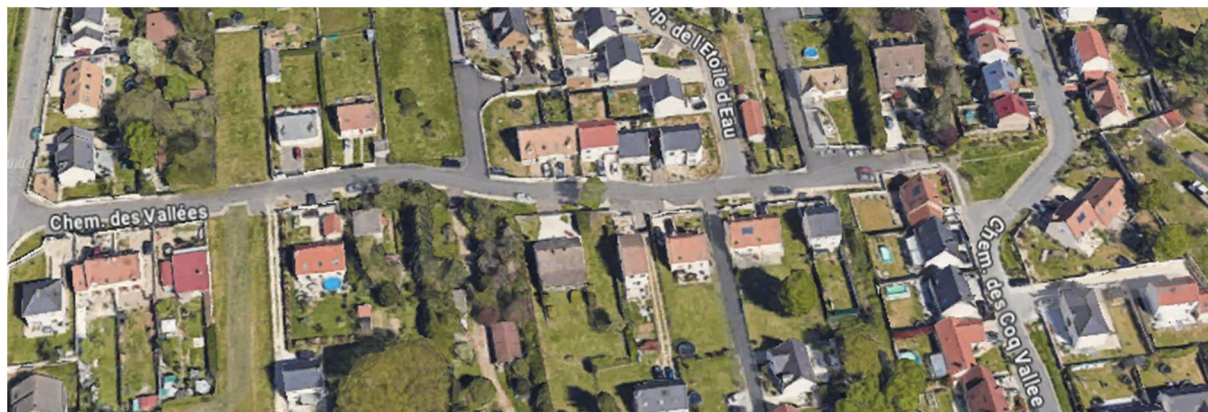
Ses réseaux sont gérés par la commune depuis de nombreuses années, dans un esprit de service public. Il est à noter que le réseau d'eaux usées, traversant le chemin des vallées, se déverse sur le chemin des Coq-Vallée situé dans la ZAC des Folies et dont la voie doit faire l'objet d'un transfert dans le domaine public communal également.

Entièrement rénovée et achevée en 2018, selon le plan de récolement du 12 avril 2018, la voie bénéficie d'un réseau d'assainissement dont la vérification a été effectuée en novembre 2021, garantissant son bon fonctionnement. Depuis de nombreuses années, la commune assure la gestion des réseaux d'assainissement et d'éclairage, tandis que le coût est pris en charge par l'Agglomération qui détient la compétence voirie assainissement. Enfin, le coût d'entretien du Chemin des Vallées demeure modéré, principalement centré sur la gestion des espaces verts, qui restent à la charge de la commune.

Coût d'entretien et de l'énergie de la voirie par an TTC

- Les espaces verts : 4 000 €
- L'assainissement, comprenant le curage préventif des réseaux : 2 000 €
- L'éclairage public : Consommation énergétique : 4 000 €
- Pas de frais de réparation (voie et ouvrages récents)
- **Coût total à l'année :** 10 000 €

Historiquement, le chemin des Vallées s'est constitué au fil de l'urbanisation depuis les années 70. Il restait néanmoins sous-dimensionné pour recevoir d'autres constructions. Aussi, une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) s'est constituée aux fins de créer de nouveaux lots à bâtir, suivi d'un permis d'aménager.



Dans ce cadre, les propriétaires riverains du chemin des Vallées devaient rétrocéder les emprises destinées à l'élargissement de celui-ci. Or, les nombreux changements de propriétaires et l'ancienneté du dossier ont contribué à freiner cette rétrocession voire à la rendre impossible par voie amiable.

Aujourd'hui devant la difficulté à recueillir la signature des propriétaires, la commune souhaite régulariser la situation de cette voie restée privée, et ainsi permettre son affectation perpétuelle à la circulation publique et à ce que la voie soit entretenue par la collectivité.

Dans un souci d'efficience, la commune a choisi d'engager une unique procédure de transfert d'office de la voie dans le domaine public communal, et ce avec l'accord de la communauté d'agglomération.

Cette voie reçoit également des réseaux, tels que de la basse tension ou les télécommunications des réseaux publics. La commune assure l'entretien de ces derniers.

La commune de Saint Germain lès Arpajon souhaite donc procéder au classement d'office de cette voie, afin d'en assurer **légalement** son entretien dans l'intérêt général. L'acte portant classement d'office comportera également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.



Par délibération du 14 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure administrative de transfert dans le domaine public communal (DPC) de la voie privée ouverte à la circulation publique et pour laquelle elle assume en pratique le rôle de propriétaire/gestionnaire.

A noter que la voie publique est définie comme tout type de voie ouverte à la circulation publique – routes, rues, places publiques, chemins, ponts, sentiers – qu'elle soit routière ou pour d'autres usagers spécifiques tels les piétons et cycles non motorisés.

Aussi, dans le cadre des déplacements doux, la commune envisage le développement des cheminements piétonniers reliant les quartiers entre eux et permettre un accès facilité aux écoles, commerces, bâtiments publics et autres commodités.

En outre, cette intégration au domaine public de la voie concernée permettra d'aborder de manière sereine les aménagements ultérieurs qui pourraient être réalisés, et ce dans l'intérêt général.

Conformément à l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme :

- La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut, après enquête publique, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées,
- La décision portant transfert de propriété éteindra par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés. Cette décision est prise par délibération du Conseil Municipal.

La présente enquête publique a pour but de vérifier que le projet n'appelle pas d'objection fondée de la part de la population.

La procédure de transfert d'office de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique est prévue par les articles L.318-3 et R.318-10 du Code de l'urbanisme, ainsi que par l'article L.141-3 et R.141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-9 du Code de la voirie routière.

Si toutefois un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune. Ce ne sera pas le cas dans le cas présent.

1.1 Présentation de la commune (extrait site web de la Mairie)

« Saint-Germain-lès-Arpajon est une commune d'Île-de-France située dans le département de l'Essonne (91), à 30 kilomètres au sud-ouest de Paris, à 13 kilomètres au sud-ouest d'Évry, Préfecture de l'Essonne, à 13 kilomètres au sud-est de la sous-préfecture Palaiseau. Elle est contiguë à Arpajon, Brétigny-sur-Orge, La Norville et Leuville.



Avec un peu plus de 50% de son sol urbanisé, c'est une commune que l'on peut qualifier de « rurale », un cœur de nature en plein canton d'Arpajon, où vivent près de 11 000 habitants (Germinoises) entre zones pavillonnaires et résidences mêlant habitation sociale et primo-accédants. »

Elle est constituée des parcelles cadastrées ci-dessous. Pour rappel, cette voie appartient à des particuliers. Elle est accessible au public.

Liste des Propriétaires ou présumés tels



Commune de Saint Germain-les-Arpajon (91180)

Chemin des Vallées

Etat parcellaire

Date 18/09/2024



Dossier : 240516-CR-oc

Numéro d'ordre	Section	Numéro	Lieudit ou adresse	Contenance Cadastre en m²	Emprise en m²	Contenance restante au propriétaire en m² (par différence)	Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale	Observations
1	AK	794	1 Chemin des Vallées	392	387	5	M. Abel MOREIRA DA SILVA Mme Véronique MOREIRA DA SILVA née LUISETTI 1 Chemin des Vallées 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	
2	AK	9	Chemin des Vallées	1117	64	1053	Mme Christine GUIGNARD née FAYARD 6 La Rouvayrette 12520 VERRIERES	
3	AK	10	9 Chemin des Vallées	225	50	175	Mme Lucienne BERNACHI née BOTTINEAU - décédée 43 Allée Aristide Briand 91100 Corbeil-Essonnes	Procédure de bien vacant de plein droit – Propriété communale depuis le 26/05/2025 par acte notarié

Numéro d'ordre	Section	Numéro	Lieudit ou adresse	Contenance Cadastre en m²	Emprise en m²	Contenance restante au propriétaire en m² (par différence)	Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale	Observations
4	AK	11	9 Chemin des Vallées	121	26	95	Mme Lucienne BERNACHI née BOTTINEAU - décédée 43 Allée Aristide Briand 91100 Corbeil-Essonnes	Procédure de bien vacant de plein droit – Propriété communale depuis le 26/05/2025 par acte notarié
5	AK	495	Les Louvetières	40	40	0	Mme Lionelle DORIZON 24 Rue de Marcoussis 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon Mme Murielle BERNARDELLI née DUBUT 10 Rue de Marcoussis 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	Parcelle entière
6	AK	15	Chemin du Vieux Pavé de Bruyères	334	32	302	Mme Lionelle DORIZON 24 Rue de Marcoussis 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon Mme Murielle BERNARDELLI née DUBUT 10 Rue de Marcoussis 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	

Numéro d'ordre	Section	Numéro	Lieudit ou adresse	Contenance Cadastre en m²	Emprise en m²	Contenance restante au propriétaire en m² (par différence)	Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale	Observations
7	AK	17	Les Louvetières	214	33	181	Mme Lionelle DORIZON 24 Rue de Marcoussis 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon Mme Murielle BERNARDELLI née DUBUT 10 Rue de Marcoussis 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	
8	AK	485	13 Chemin des Vallées	115	115	0	M. Salvador PANDY 1, rue Paul Boudet - Appt 252 91300 MASSY	Parcelle entière
9	AK	484	12 Chemin des Vallées	88	87	1	M. Eugeniu RAILEANU Mme Tatiana RAILEANU née JECHIU 15 Chemin des Vallées 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	1 m² pour conserver la clôture entièrement chez le propriétaire
10	AK	483	12 Chemin des Vallées	26	26	0	M. Eugeniu RAILEANU Mme Tatiana RAILEANU née JECHIU 15 Chemin des Vallées 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	Parcelle entière
11	AK	482	12 Chemin des Vallées	22	22	0	M. Eugeniu RAILEANU Mme Tatiana RAILEANU née JECHIU 15 Chemin des Vallées 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	Parcelle entière supportant le tranfso

Numéro d'ordre	Section	Numéro	Lieudit ou adresse	Contenance Cadastre en m²	Emprise en m²	Contenance restante au propriétaire en m² (par différence)	Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale	Observations
12	AK	972	Chemin des Vallées	159	159	0	Mme Cécile FERRANTE 6 Rue des Merles 45680 DORDIVES Mme Christine DELAHAYE née FERRANTE 19 Rue Pierre et Marie Curie 91310 LEUVILLE-SUR-ORGE M. Jean-Louis FERRANTE 14 Rue des Pensées 94550 CHEVILLY-LA-RUE Mme Marie BENOIT née FERRANTE 2 Rue des Hironelles 77760 LA CHAPELLE LA REINE	Parcelle entière
13	AK	420	2 Chemin des Vallées	130	127	3	Mme Sakina BENREZZAK 36 rue Vernier Résidence les Lilas 06000 NICE	
14	AK	1000	2 Chemin des Vallées	612	2	610	Mme Sakina BENREZZAK 36 rue Vernier Résidence les Lilas 06000 NICE	
15	AK	410	2 Chemin des Vallées	33	27	6	Mme Sakina BENREZZAK 36 rue Vernier Résidence les Lilas 06000 NICE	

Numéro d'ordre	Section	Numéro	Lieudit ou adresse	Contenance Cadastre en m²	Emprise en m²	Contenance restante au propriétaire en m² (par différence)	Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale	Observations
16	AK	407	2 Chemin des Vallées	12	12	0	Mme Sakina BENREZZAK 36 rue Vernier Résidence les Lilas 06000 NICE	Parcelle entière
17	AK	401	4 Chemin des Vallées	20	20	0	Les Copropriétaires 4 Chemin des Vallées 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	Parcelle entière
18	AK	405	4 Chemin des Vallées	35	35	0	Les Copropriétaires 4 Chemin des Vallées 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	Parcelle entière
19	AK	93	Chemin des Vallées	738	39	699	Mme Pierrette JOACHIM née CHEVAUCHER 12bis Chemin des Vallées 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon M. Joseph JOACHIM 12bis Chemin des Vallées 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	
20	AK	92	Chemin des Vallées	321	25	296	Mme Lionelle DORIZON 24 Rue de Marcoussis 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon Mme Murielle BERNARDELLI née DUBUT 10 Rue de Marcoussis 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	

Numéro d'ordre	Section	Numéro	Lieudit ou adresse	Contenance Cadastre en m²	Emprise en m²	Contenance restante au propriétaire en m² (par différence)	Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale	Observations
21	AK	90	Les Louvetières	808	14	794	Mme Lionelle DORIZON 24 Rue de Marcoussis 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon Mme Murielle BERNARDELLI née DUBUT 10 Rue de Marcoussis 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	
22	AK	89	Chemin des Vallées	360	13	347	Mme Lionelle DORIZON 24 Rue de Marcoussis 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon Mme Murielle BERNARDELLI née DUBUT 10 Rue de Marcoussis 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	
23	AK	428	14 Chemin des Vallées	12	12	0	Mme Delphine DUBES 14 Chemin des Vallées 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	Parcelle entière
24	AK	426	16 Chemin des Vallées	51	51	0	AFUL du Chemin des Vallées Mairie de Saint-Germain-Lès-Arpajon 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	Parcelle entière
25	AK	738	18 Chemin des Vallées	204	9	195	Mme Gabrielle PERCHERON 82 Rue de Wattignies 75012 PARIS	

Numéro d'ordre	Section	Numéro	Lieudit ou adresse	Contenance Cadastre en m²	Emprise en m²	Contenance restante au propriétaire en m² (par différence)	Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale	Observations
26	AK	84	Chemin des Vallées	188	17	171	Mme Gabrielle PERCHERON 82 Rue de Wattignies 75012 PARIS	
27	AK	83	Chemin des Vallées	377	16	361	Mme Gabrielle PERCHERON 82 Rue de Wattignies 75012 PARIS	
28	AK	399	Chemin des Vallées	489	21	468	Mme Gabrielle PERCHERON 82 Rue de Wattignies 75012 PARIS	
29	AK	922	Chemin des Vallées	78	78	0	AFUL du Chemin des Vallées Mairie de Saint-Germain-Lès-Arpajon 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	Parcelle entière
30	AK	511	21 Chemin des Vallées	359	139	220	Mme Karine MONTEIRO née GAUGOO-AUBERT 21 Chemin des Vallées 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon M. Maurice MALLI 23 Chemin des Vallées 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon Mme Alexandra PREL 23 Chemin des Vallées 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon	

SELARL ARKANE FONCIER
Géomètres experts Associés
17, Grande Rue - B.P. 20023
91311 MONTLHERY CEDEX
Tél : 01 64 49 00 52 - Fax : 01 64 49 06 64
E-mail : siege@arkane-foncier.fr

1.5 Plan de récolement chemin des Vallées





1.6 Lancement de l'enquête publique

La procédure de transfert d'office débute par une enquête publique préalable. Elle est ouverte par Le Maire après délibération du Conseil, le cas échéant à la demande des propriétaires intéressés.

1.7 Déroulement de l'enquête publique

Le commissaire enquêteur ou les membres de la commission d'enquête sont choisis parmi les personnes figurant sur les listes d'aptitude établies par une commission présidée par le tribunal administratif (art R.134-17 du CRPA).

Ne peuvent être désignées pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur ou de membre de la commission d'enquête (art. R 134-17 du CRPA) :

- ni les personnes appartenant à l'administration de la collectivité ou de l'organisme bénéficiaire de l'opération projetée ou participant à son contrôle ;
- ni les personnes intéressées à l'opération, soit à titre personnel, soit en raison des fonctions qu'elles exercent, ou ont exercé depuis moins de 5 ans.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à 15 jours (art. R.141-4 du Code de la voirie routière). Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé (art. R.141-5 du Code de la voirie routière).

Le dossier d'enquête comprend obligatoirement ((R.141-6 CVR) :) :

- la nomenclature des voies et équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé,
- une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie,
- une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer,
- un plan de situation,

- un état parcellaire (comportant l'indication, d'une part, des limites existantes de la voie concernée, des parcelles riveraines et des bâtiments existants et, d'autre part, des limites projetées de la voie communale), la liste des propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet, et, éventuellement, un projet de plan de nivellement.
- Un registre avec les pages numérotées et paraphées par le Commissaire enquêteur.

Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception, lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics (R.141-7 CVR). Lorsque leur domicile est inconnu, la notification est faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural (R.141-7 CVR).

Ce courrier a donc été envoyé en ce sens à l'ensemble des propriétaires identifiés ou présumés en lettre recommandée avec accusé de réception les informant du but de l'enquête et de ses modalités dont les dates. Ces courriers sont joints en annexe et un tableau récapitulatif de leur envoi et réception est joint ci-dessous.

REF_CAD	Propriétaire 1	Propriétaire 2	ADR_PROP1	ADR_PROP2	CP_VILLE	Adresse terrain	NUMLET	Courrier pré- enquête	Courrier enquête	Retour RAR	Observations
AK 794	M. DA SILVA MOREIRA Abel	Mme DA SILVA MOREIRA Veronique	1 Chemin des Vallées		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	1 Chemin des Vallées	1	20/02/25	16/05/25	17/05/25	
AK 425, AK 419 et AK 407	Mme BENREZZAK Salma		36 rue Vernier	Résidence les Lils	90000 NICE	2 Chemin des Vallées	2	20/02/25	16/05/25	17/05/25	Courrier également envoyé à sa nouvelle adresse et réceptionné le 21/05/2025
AK 401 et AK 405	M. GIRAUD Lionel	Mme ANTIBIE Leonie	48 Chemin des Vallées		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	48 Chemin des Vallées	3		16/05/25	16/05/25	
AK 401 et AK 405	M. DA SILVA Byron	Mme PINTO PEREIRA Melissa	4 Chemin des Vallées		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	4 Chemin des Vallées	4		16/05/25	17/05/25	
AK 485	M. Salvador PANDY		1 rue Paul Boudet	Appt 252	91300 MASSY	13 Chemin des Vallées	5	20/02/25	16/05/25		Le 03/06/2025 - A disposition au point retrait "MASSY OPERA"
AK 482, 483 et AK 484	M. et RALEANU Eugeniu	Mme RALEANU Née JECHU Tatiana	15 Chemin des Vallées		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	15 Chemin des Vallées	6	20/02/25	16/05/25	17/05/25	
AK 511	Mme MONTERO Karine		21 Chemin des Vallées		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	25 Chemin des Vallées	7	20/02/25	16/05/25	17/05/25	
AK 511	Mme PREL Alexandra		23 Chemin des Vallées		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	25 Chemin des Vallées	8	20/02/25	16/05/25	17/05/25	
AK 511	M. MALLI Maurice		23 Chemin des Vallées		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	25 Chemin des Vallées	9	20/02/25	16/05/25	17/05/25	
AK 547, AK 507 et AK 518	SG ALC		10 rue du Dr Paul Laurens		94800 VILLEJUIF	25 Chemin des Vallées	10	20/02/25	16/05/25	21/05/25	
AK 519 et AK 526	M. LEJONNE Nicolas	Mme STEVENOT Nadine	32 Chemin des Vallées		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	32 Chemin des Vallées	11	20/02/25	16/05/25	17/05/25	
AK 527	M. FERREIRA CARVALHO José	Mme RODRIGUES Tiburcia	34 Chemin des Vallées		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	34 Chemin des Vallées	12	20/02/25	16/05/25	17/05/25	
AK 532	M. SCHAFFART Cédric	Mme CHEDEMAL Céline	39 Chemin des Vallées		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	39 Chemin des Vallées	13	20/02/25	16/05/25	17/05/25	
AK 532	M. DELMAS Quentin		39 Chemin des Vallées		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	39 Chemin des Vallées	14	20/02/25	23/05/25	24/05/25	
AK 428	Mme DUBES Delphine		14 chemin des Vallées		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	14 chemin des Vallées	15	20/02/25	16/05/25	17/05/25	
AK 9	Mme GIGNARD née FAYARD Christine		5 chemin des Vallées		12520 VERNIERES	7 chemin des Vallées	16	20/02/25	16/05/25	20/05/25	
AK 93	M. JOACHIM Joseph	Mme JOACHIM Pierrette	128 chemin des Vallées		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	128 chemin des Vallées	17	20/02/25	16/05/25		Le 03/06/2025 - A disposition au point retrait "ST GERMAIN LES ARPAJON BP"
AK 495, AK 15, AK 17, AK 85, AK 90 et AK 92	Mme DORZON Lionel		24 rue de Marcoussis		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	chemin des Vallées	18	20/02/25			Courrier adressé à la tutelle, sa fille Mme BERNARDELLI lettre n°33
AK 495, AK 15, AK 17, AK 85, AK 90 et AK 92	Mme BERNARDELLI née DUBUT Murielle		10 rue de Marcoussis		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	chemin des Vallées	32	20/02/25	16/05/25	17/05/25	
AK 63, AK 84, AK 389 et AK 738	Mme PERCHERON Gabrielle		82 rue de Wattignies		75012 PARIS	18 chemin des Vallées	19	20/02/25	16/05/25	17/05/25	
AK 63, AK 84, AK 389 et AK 738	BPH PROMOTION M. MARON Bruno		147 avenue du Maine		75014 PARIS	18 chemin des Vallées	20		16/05/25	16/05/25	
AK 899	M. RONSE Bruno		147 chemin du Vieux Pavé de Boulogne		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	chemin des Vallées	21	20/02/25	16/05/25	17/05/25	
AK 537, AK 542 et AK 543	ARPMO		2 avenue Aristide Briand		91290 ARPAJON	chemin des Vallées	22	20/02/25	16/05/25		Le 03/06/2025 - A disposition au point retrait "ARPAJON"
AK 893 et AK 894	M. MENDES José	Mme MENDES Marie-Laure	89 chemin des Vallées		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	89 chemin des Vallées	23	20/02/25	16/05/25	16/05/25	
AK 781	SG LES LOUVETIERES M. LEFORT Bruno		19 sentier des Louvetiers		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	chemin des Vallées	24	20/02/25	16/05/25	17/05/25	
AK 972	Mme FERRANTE Cécile		5 rue de Méries		45680 DORDIVES	chemin des Vallées	25	20/02/25	16/05/25	16/05/25	
AK 972	Mme BENOIT née FERRANTE Marie		2 rue des Hironnelles		77760 LA-CHAPELLE-LA-REINE	chemin des Vallées	26	20/02/25	16/05/25	21/05/25	
AK 972	M. FERRANTE Jean-Louis		14 rue des Pandoles		94550 CHEVILLY LARUE	chemin des Vallées	27	20/02/25	16/05/25	21/05/25	
AK 972	Mme DELAHAYE née FERRANTE Christine		19 rue Pierre et Marie Curie		91310 LEVILLÉ SUR ORGE	chemin des Vallées	28	20/02/25	16/05/25		Le 03/06/2025 - A disposition au point retrait "MONTHERY"
AK 972	NEXITY FONCIER CONSEIL		75A 00030	19 rue de Verne	75008 PARIS	chemin des Vallées	29	20/02/25	16/05/25	22/05/25	
AK 426, AK 523, AK 538, AK 538, AK 559, AK 551 et AK 592	ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE	Solège social	Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon	3 rue René Dede	91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON		30		16/05/25	16/05/25	
AK 426, AK 419 et AK 407	Mme BENREZZAK Salma		36 rue Vernier	Résidence les Lils	90000 NICE	2 Chemin des Vallées	31	20/02/25	16/05/25	20/05/25	
AK 495, AK 15, AK 17, AK 85, AK 90 et AK 92	Mme BERNARDELLI née DUBUT Murielle	Tutrice de Mme DORZON Lionel	10 rue de Marcoussis		91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	chemin des Vallées	33	20/02/25	16/05/25	17/05/25	

La notification individuelle adressée aux propriétaires sous pli recommandé avec avis de réception est l'occasion d'inviter les personnes opposées au projet à déposer leur avis sur le registre d'enquête.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur (R.141-8 CVR). L'opposition des propriétaires intéressés visée au troisième alinéa de l'article L.318-3 CU doit être formulée, au cours de l'enquête prévue à l'article R.318-10 CU, dans les conditions fixées à l'article R.141-8 CVR, c'est à dire **par écrit** sur le registre mentionné ci-dessus.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées (art. R.141-9 du Code de la voirie routière).

1.8 La délibération du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet. La décision de transfert n'a pas à être motivée (CE, 10 février 1992, Choquette et Gonzalès, n° 107113).

Elle vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés. L'acte portant classement d'office comporte aussi approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

1.9 Classement d'office.

Lorsqu'un accord unanime des propriétaires intéressés existe, la simple délibération du conseil municipal suffit pour opérer la cession.

L'article L.318-3 du Code de l'urbanisme dispose également que «la propriété des voies privées est transférée sans indemnité dans le domaine public ».

Par ailleurs, la décision portant transfert d'office d'une voie privée dans le domaine public communal éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels (ex. : une hypothèque) existant sur les biens transférés (JO AN, 1er février 2005, question n° 45758, p. 1100).

2. Modalités de Publicité foncière.

Ce transfert de propriété s'analyse comme une transmission de propriété entre vifs d'immeuble, obligatoirement soumise à publicité, en application des dispositions de l'article 28 (1°) du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955. Aussi, pour être publiée, la décision doit-elle contenir l'ensemble des énonciations prévues par les décrets n° 55-22 du 4 janvier 1955 et n° 55-1350 du 14 octobre 1955, c'est-à-dire l'identité des propriétaires, la désignation précise des immeubles concernés par le passage des voies privées dans le domaine public et les références à la formalité donnée au titre du disposant ou dernier titulaire du droit (JO Sénat, 27.11.2008, question n° 3119, p. 2378).

2.1 Organisation et déroulement de l'enquête

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et l'autorité compétente pour prendre la décision.

L'enquête publique est dirigée par un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête selon l'importance du projet.

Le Commissaire enquêteur accomplit une mission occasionnelle de service public et d'utilité collective, qui est de permettre à l'autorité ayant pouvoir de décision, de disposer préalablement de tous les éléments nécessaires à son information, que l'enquête publique peut permettre de recueillir auprès du public.

C'est une personne indépendante et compétente qui a été désignée sur une liste d'aptitude départementale, par le Maire de la Commune pour ce type d'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, il rédige un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies et, dans une partie séparée à la suite de ce rapport, il fait part de ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Il convient de préciser que l'avis émis dans les conclusions motivées est un avis personnel.

2. 2 Désignation

Il s'agit d'une enquête dite de droit commun (et non Bouchardeau) d'une durée de 15 jours minimum. Par conséquent le commissaire-enquêteur n'est pas désigné par le président du tribunal administratif mais par le Maire.

Monsieur le Maire de Saint Germain lès Arpajon m'a désigné en qualité de commissaire-enquêteur par l'arrêté n° 2025-043 en date du 07/05/2025.

2. 3 Date et durée de l'enquête

Par délibération n° CM-2024-068 en date du 14/11/2024, le Conseil municipal a décidé d'engager la procédure d'enquête publique préalable relative au lancement de la procédure d'intégration d'office du Chemin des vallées dans le domaine public communal (DPC).

L'enquête s'est déroulée du 11/06/ 2025 au 26/06/2025 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs au Centre technique municipal où se trouve le service urbanisme, 2 rue du stade à Saint Germain lès Arpajon.

2. 4 Modalités de l'enquête

L'arrêté municipal d'ouverture d'enquête n° 2025- 043 en date du 07/05/2025 a désigné Monsieur Michel GARCIA en qualité de commissaire-enquêteur et a précisé l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte, les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

Les dates des permanences ont été fixées d'un commun accord avec les services de la mairie de manière à faciliter la participation du public.

Le dossier d'enquête publique mis sur le site web de la mairie et en version papier à l'accueil du service urbanisme est constitué des pièces suivantes :

[1-Notice-explicative](#) (comprenant le coût d'entretien de la voirie et des ouvrages)

[2-Plan-de-situation](#)

[3-1-Plan-parcellaire](#) à l'Ech : 1/200 établi par un cabinet géomètre expert ARKANE.

[3-2-Plan-alignement](#) à l'Ech : 1/200 établi par un cabinet géomètre expert ARKANE.

[4-Etat-parcellaire](#) avec la liste des propriétaires ou présumés tels.

Dossier administratif

[5.1-Deliberation-2024-068-14.11.2024](#) relative au lancement de la procédure d'intégration d'office du Chemin des Vallées dans le domaine public communal. (Jointe en annexe)

[5.2-Arrêté-design-CE-et-EP-2025-043-07.05.2025](#) relatif à l'ouverture de l'enquête publique et la nomination d'un commissaire-enquêteur. (Joint en annexe)

[5.3-Riverains-Enquete-publique](#) : l'ensemble des courriers envoyés en RAR aux propriétaires riverains concernés du Chemin des vallées.

[5.4-tableau-lettre-AR](#) avec les dates d'envois et de réception ou non des lettres envoyées.

La Publicité liée à l'enquête (joint en annexe):

[6.1.1-Attestation-le-Republicain](#)

[6.1.2-Insertion-Le-Republicain](#)

[6.2.1-Attestation-le-Parisien](#)

[6.2.2-Insertion-Le-Parisien](#)

[6.3-Affichage-reglementaire](#)

[6.4-Affichage-mairie- Arrêté-2025-043](#)

[6.5-Publicite-sites-SGLA](#)

[6.6-recap-publicite](#)

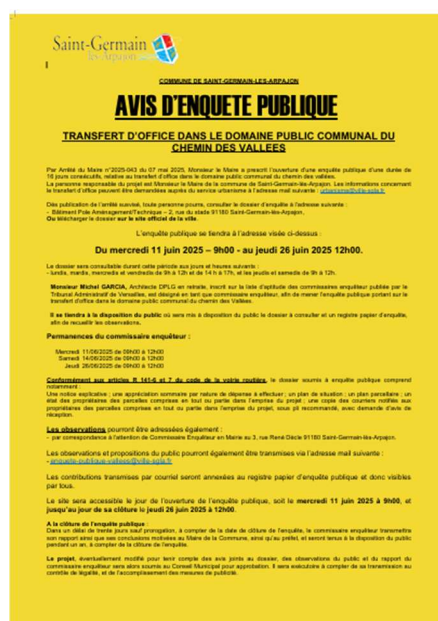
2. 5 Information du public

Le public a pu être informé par un avis que la commune a fait publier dans un journal local, aux dates suivantes :

- **Le Républicain** du jeudi 22 mai et le jeudi 12 juin 2025
- **Le Parisien** du lundi 26 mai et le mardi 17 juin 2025

Les copies de ces mesures de publicité légale sont annexées à ce rapport.

Une information et la publication de l'Avis étaient sur le site internet de la Mairie (Voir saisi d'écran en annexe). Tout le dossier était consultable dans l'onglet urbanisme du site de la mairie. Une adresse mail unique était mentionnée pour envoyer des contributions au Commissaire enquêteur.



Par ailleurs, un affichage a été effectué sur les panneaux administratifs de la commune et aux extrémités du Chemin des vallées qui est le tronçon de voie qui fait l'objet de cette enquête.

Des photos de cet affichage est joint à ce rapport. En outre le commissaire-enquêteur a pu personnellement vérifier que l'affichage avait été effectué et maintenu durant l'enquête sur le panneau municipal à l'entrée du bâtiment et sur le site.

L'information du public ayant été considérée comme suffisante (voir le récapitulatif joint en annexe), je n'ai pas jugé utile d'organiser une réunion publique au cours de l'enquête.

2. 6 Réception du public par le commissaire enquêteur

Je me suis tenu à la disposition du public à l'occasion de trois permanences qui ont eu lieu le mercredi 11 juin de 9 h à 12 h, le samedi 14 juin de 9 h à 12h et le jeudi 26 juin de 9 h à 12 h inclus.

Une salle proche de l'entrée me permettait de recevoir le public en toute confidentialité. Dans cette salle, un ordinateur était mis à disposition des administrés pour consulter le dossier dématérialisé.

Les observations pouvaient être adressées également par correspondance à l'attention de Commissaire Enquêteur en Mairie au 3, rue René Dècle 91180 Saint-Germain-lès-Arpajon.

Les observations et propositions du public pouvaient également être transmises via l'adresse mail suivante:- enquete-publique-vallees@ville-sgla.fr;

<https://ville-sgla.fr/enquete-publique-chemin-des-vallees/>

En dehors de ces permanences, le public pouvait prendre connaissance du dossier et déposer sur le registre papier mis à disposition. Le dossier était donc consultable durant cette période aux jours et heures suivants : - lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 14 h à 17h, et les jeudis et samedis de 9h à 12h.

2. 7 Clôture de l'enquête

Le registre d'enquête a été clos par mes soins le dernier jour le 26 juin à 12 h.

2. 8 Observations reçues

Il n'y a eu aucun mail de reçu, aucune observation de déposer sur le registre, ni de courriers adressés au Commissaire enquêteur. Il y a eu 2 visiteurs le dernier jour. Le premier est venu se renseigner et s'assurer au final qu'il n'y aurait aucune retombée négative pour lui. Le second qui finalement a tenu à rester anonyme, est venu avec un courrier qui traitait des différents qu'il pouvait avoir et qui n'avaient aucun lien avec l'objet de l'enquête. Finalement il ne m'a pas laissé son courrier quand je lui ai redéfini l'objet de cette enquête et le fait que je n'étais pas un médiateur.

2.9 Commentaires du commissaire enquêteur.

A noter que souvent, ce sont les propriétaires eux-mêmes qui intercedent auprès des collectivités pour la reprise des voies de desserte car ils ne peuvent pas ou ne veulent plus en assumer les charges d'entretien. J'attire l'attention sur le fait, que dans la plupart des cas, les collectivités refusent ces rétrocessions car cela augmente leur budget de fonctionnement avec les charges d'entretien de ces nouvelles voiries.

La volonté municipale de régularisation par un transfert d'office du Chemin des Vallées dans le domaine communal, n'a fait l'objet d'aucune contestation de la part des riverains de ce Chemin.

Fait à Longpont-sur-Orge, le 28 juin 2025

Michel GARCIA
Commissaire-Enquêteur

2 Conclusions motivées

Rappel concernant l'organisation de l'enquête publique :

L'enquête relative à l'intégration dans le domaine public du chemin des vallées s'est déroulée du mercredi 11 juin 2025 à 9h00 au jeudi 26 juin 2025 à 12h00. inclus.

L'analyse du dossier d'enquête me permet d'affirmer que ce dossier largement documenté et précis, tant dans sa composition que dans les explications énoncées permettait, de bien comprendre l'état actuel du Chemin des vallées et de son projet de classement dans le domaine public routier de la commune de Saint Germain lès Arpajon. Il présente clairement les enjeux et la finalité attendue de ce classement.

La procédure relative au transfert d'office dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation a été respectée, en application des textes législatifs relevant notamment du Code de la voirie routière et du Code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article R141-8 du code de la voirie routière, le public et les riverains pouvaient formuler leurs observations sur un registre dédié à cet effet.

Il n'y a eu aucun courrier d'envoyer au Commissaire enquêteur. Il y a eu 2 visiteurs le dernier jour, venus se renseigner et qui, pour l'un pensait que le courrier était une obligation de venir, et l'autre avait des questions complètement hors sujet qui concernaient le fonctionnement de l'AFUL.

Sur la forme et la procédure de l'enquête :

Je considère que les conditions de l'enquête ont respecté la réglementation en vigueur pour ce qui concerne les avis de publicité dans la presse et l'affichage. Cet affichage, a été maintenu tout au long de l'enquête. Je l'ai moi-même constaté le lendemain de la clôture car les panneaux étaient encore visibles sur le site.

Je considère que le dossier mis à l'enquête, l'était dans de bonnes conditions de consultation, et que sa composition, tout comme son contenu, étaient conformes aux textes en vigueur.

De même, les permanences se sont déroulées dans d'excellentes dispositions d'organisation.

Sur le fond de l'enquête :

Pour rappel, cette voie appartient à des particuliers. Le Chemin des Vallées s'est constitué progressivement depuis les années 1970, au fil de l'urbanisation. Toutefois, il est demeuré sous-dimensionné pour accueillir de nouvelles constructions. Afin de permettre la création de nouveaux lots à bâtir, une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) a été constituée, suivie de l'obtention d'un permis d'aménager. Dans ce contexte, les propriétaires riverains du Chemin des Vallées devaient rétrocéder les emprises destinées à son élargissement.

Cependant, les nombreux changements de propriétaires et l'ancienneté du dossier ont freiné cette rétrocession, la rendant même impossible à réaliser à l'amiable. Dans un souci d'efficacité, la commune a donc choisi de lancer une procédure unique de transfert d'office de cette voie dans le domaine public communal, avec l'accord de la Communauté d'Agglomération.

Aujourd'hui, face aux difficultés à obtenir les signatures des propriétaires, la commune souhaite régulariser la situation de cette voie restée privée. Cela permettra de l'affecter de manière permanente à la circulation publique, et d'en assurer officiellement l'entretien par la collectivité.

L'intégration du Chemin des Vallées au domaine public communal est donc nécessaire, d'une part pour permettre la dissolution de l'AFUL, et d'autre part pour légaliser et régulariser les travaux déjà réalisés sur un domaine privé et chez des particuliers.

Pour ce faire, la commune a fait appel au cabinet de géomètres experts ARKANE, qui a établi les pièces graphiques du projet, incluant un plan parcellaire et un plan d'alignement à l'échelle 1/200.

Ce qui motive mon avis :

Le dossier d'enquête mis à disposition du public et des riverains du Chemin des Vallées comprenait l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation de la nature du projet. Ce dossier reflétait de manière explicite les objectifs de la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon quant à l'intégration de cette voie au domaine public communal.

Des courriers en recommandé avec accusé de réception (RAR) ont été adressés à toutes les parties concernées. Celles-ci, impliquées dans des procédures d'acquisition de leurs biens, avaient ainsi pleine connaissance du dossier et de la rétrocession mentionnée dans les actes de vente.

L'enquête publique s'est déroulée dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur. Les mesures de publicité ont été rigoureusement respectées, notamment celles ciblant directement les propriétaires riverains du tronçon de voirie concerné.

Le dossier était par ailleurs librement consultable et téléchargeable sur le site internet de la mairie, dans la rubrique « Urbanisme ». Toutes les dispositions nécessaires ont été prises afin de garantir au public la possibilité de s'exprimer en toute liberté et dans des conditions optimales.

L'intégration du Chemin des Vallées dans le domaine public communal répond à une nécessité à la fois technique, juridique et fonctionnelle. En régularisant une situation anciennement complexe, la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon affirme sa volonté de garantir l'entretien durable de cette voie, de préserver la sécurité et la qualité de vie des riverains, tout en respectant les procédures légales et les principes de concertation.

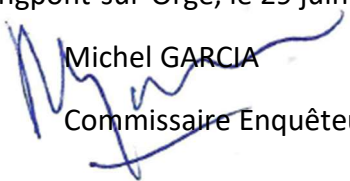
L'ensemble des démarches menées, de la création de l'AFUL à l'organisation d'une enquête publique complète et transparente, témoigne de l'engagement de la commune à agir dans l'intérêt général.

Cette régularisation marque ainsi l'aboutissement d'un processus rigoureux et respectueux des droits de chacun, et permet désormais d'assurer un avenir pérenne à cette voie au service de tous.

AVIS :

Par conséquent j'émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de classement du Chemin des Vallées dans le domaine public communal de Saint Germain lès Arpajon.

Fait à Longpont-sur-Orge, le 29 juin 2025


Michel GARCIA

Commissaire Enquêteur

Annexes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-068

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DU
CHEMIN DES VALLEES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatorze novembre deux-mille-vingt-quatre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Norbert SANTIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Norbert SANTIN, M. Christian KERVAZO, Mme Laudénia VELHO, M. Pierre-Jean LE BEC, M. Fabrice ARBELET, Mme Roseline WIART, M. Franck JOHN, Mme Régine DONNEGER, M. Laurent BOIVIN, M. Serge HUBERT, Mme Rose-Marie RYBSKI, Mme Françoise NOËL, M. Fredy PATTI, M. Sébastien MERMET, M. Benoît POULARD, Mme Virginie POULARD, M. Harbi HABOUIA, M. Jean-Marie GUERO, M. Rudy KAZI MATSIKA, M. Michel GRIMAUULT, M. Bertrand ROCHERON, M. Francesco ARBETTI, M. Jean-Jacques LOEGEL

ETAIENT ABSENT(E)S AVEC POUVOIR :

Mme Nathalie SIMON pouvoir à Mme Françoise NOËL
M. Jean-François BECHU pouvoir à M. Fabrice ARBELET
Mme Sandrine DENESVRE-CARPENTIER pouvoir à M. Laurent BOIVIN
Mme Clémentine DION pouvoir à M. Norbert SANTIN
M. Nicolas QUINT pouvoir à M. Christian KERVAZO
Mme Manon CASSE pouvoir à M. Franck JOHN
Mme Mélanie LAMEIRA pouvoir à Mme Laudénia VELHO

ETAIENT ABSENT(E)S SANS POUVOIR :

M. Wissam DRABIH
Mme Annie LECLERC

Serge HUBERT est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 32
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 23
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 30
DATE DE LA CONVOCATION : 7 novembre 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2024

Application agréée E-logisto.com

99_3C-991-21910525-20241114-2024_060EL

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DU CHEMIN
DES VALLÉES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L318-3 ;

VU le Code de la Voirie routière, articles R.141-4 à R.141-9 ;

VU le plan d'alignement et parcellaire du chemin des Vallées ;

VU l'avis de la commission urbanisme et travaux du 6 novembre 2024 ;

CONSIDERANT que les rétrocessions du parcellaire constituant la voie dénommée « chemin des Vallées » n'ont toujours pas été régularisées et que les divers changements de propriétaires ont rendu leurs enregistrements difficiles ;

CONSIDERANT que ladite voie est ouverte à la circulation publique et relie les quartiers par un cheminement piétonniers, facilitant l'accès aux écoles, commerces, bâtiments publics et autres commodités, et qu'il est de l'intérêt général de classer cette voie dans le domaine public communal ;

CONSIDERANT l'article L318-3 du Code de l'urbanisme qui permet de classer dans le domaine public communal les voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations, sans indemnité pour le propriétaire concerné, après enquête publique ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

APPROUVE la mise en œuvre de la procédure de classement d'office dans le domaine public communal de la voie dénommée « Chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux publics desservant la voie.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le maire à lancer l'enquête publique correspondante dont les modalités seront précisées par voie d'arrêté (date, lieu et horaires du déroulement de l'enquête).

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout acte et documents relatifs à la procédure

Fait à Saint-Germain-lès-Arpajon, le 14 novembre 2024

Affiché le 19/11/2024

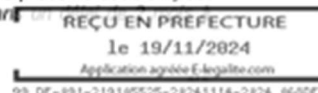


Le Maire,

Norbert SANTIN

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Conseil Municipal du 14 novembre 2024
Délibération n° 2024-068



ANNEXE

Plan de situation



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2024

Application agréée à legaltra.com

99_SC-991-219145525-24241114-2424_0600CL

ARRÊTE MUNICIPAL N°2025-043

**PORTANT PRESCRIPTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU
TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
DU CHEMIN DES VALLEES ET DE LA DESIGNATION DU
COMMISSAIRE ENQUETEUR**

LE MAIRE DE SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles, L 318-3 ; R 318-10 ;

VU le Code de La voirie routière, notamment ses articles R141-4 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal du 14/11/2024 mettant en œuvre la procédure de classement d'office dans le domaine public communal de la voie dénommée « Chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant ;

VU l'accord de Monsieur Michel GARCIA, Architecte DPLG en retraite, inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteur publiée par le Tribunal Administratif de Versailles, à mener l'enquête publique portant sur le transfert d'office dans le domaine public communal du chemin des Vallées,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le transfert d'office dans le domaine public communal de la voie dite « Chemin des Vallées » à Saint-Germain-lès-Arpajon, qui se déroulera durant 16 jours consécutifs à compter du mercredi 11/06/2025 à 09h00 et jusqu'au jeudi 26/06/2025 à 12h00.

ARTICLE 2

Monsieur Michel GARCIA, Architecte DPLG en retraite, est désigné en tant que commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

La Commune portera à la connaissance du public, par affichage sur les panneaux publics et en mairie, sur le site internet de la Commune, ainsi que par presse écrite, l'objet de l'enquête, le nom du commissaire-enquêteur, les dates et lieu de l'enquête publique.



ARTICLE 4

Le dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition du public au bâtiment **Pôle Aménagement et Technique sis au 2 rue du Stade à Saint-Germain-lès-Arpajon** et ce, pendant toute la durée de l'enquête, les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les jeudis et samedis de 9h00 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions avant la clôture de l'enquête le jeudi 26/06/2025 au plus tard à 12h00 (fermé l'après-midi), sur :

- le registre d'enquête papier ;
- ou envoyé à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire-enquêteur, Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon, 3 rue René Dècle, 91180 Saint-Germain-lès-Arpajon.

ARTICLE 5

Le commissaire-enquêteur recevra le public au lieu de l'enquête publique au bâtiment du Pôle Aménagement et Technique, cité plus avant, aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 11/06/2025 de 09h00 à 12h00
- Samedi 14/06/2025 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 26/06/2025 de 09h00 à 12h00

ARTICLE 6

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, le Maire fera procéder à la publication, en caractères apparents :

- d'un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.
- D'un avis au public par voie d'affichage sur la commune (affiches jaunes grand format) et sur le site internet officiel de la commune, et une information sur les panneaux lumineux,

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera également affiché aux extrémités du chemin concerné.

ARTICLE 7

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos, paraphé et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Ce rapport sera mis à la disposition du public pendant 1 an.

ARTICLE 8

A l'issue de l'enquête publique, le transfert de la voie dite « Chemin des Vallées » dans le domaine public, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, sera soumis, pour approbation, au Conseil Municipal de Saint-Germain-Lès-Arpajon.

Si le conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations et conclusions défavorables du commissaire enquêteur, sa délibération devra



Arrêté municipal n° 2025.049

ARTICLE 9

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet ;
- Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Saint-Germain-lès-Arpajon, le 7 mai 2025

Affiché le 7 mai 2025



Le Maire,

Norbert SANTIN

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Arrêté municipal n° 2025-043



Editions de Média d'Informations Régionales
Siège social : 1, rue Jules Guesde - 91130 RIS-ORANGIS
Administratif - Commercial : 01 69 36 57 69
Annonces Légales : 01 69 36 57 10

Journal : LE REPUBLICAIN
Parutions : 22/05/2025, 12/06/2025
Référence n°L031548

RIS ORANGIS, le 20 mai 2025



VILLE DE
SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON

Pôle Aménagement Technique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Transfert d'office de la voie
«Chemin des Vallées»

Par Arrêté du Maire n°2025-043 du 07/05/2025, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 16 jours consécutifs, sur le transfert d'office dans le domaine public communal de la voie «Chemin des Vallées», suivant la délibération du 14/11/2024.

Elle se tiendra dans les locaux du Pôle Aménagement Technique, 2 rue du Stade -91180 Saint-Germain-lès-Arpajon, du mercredi 11/06/2025 à 9h au jeudi 26/06/2025 inclus et close à 12h. Le dossier y sera consultable durant cette période, aux jours et heures suivants : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, les jeudis et samedis de 9h à 12h. Il est souhaitable également sur le site officiel de la ville.

M. Michel GARCIA, désigné en tant que commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, les jours et heures suivants :

- Mercredi 11/06/2025 de 9h00 à 12h00

- Samedi 14/06/2025 de 09h00 à 12h00

- Jeudi 26/06/2025 de 09h00 à 12h00

Les observations et propositions du public pourront être transmises :

- par correspondance à son attention adressée au maire, 3, rue René Dode,

- par mail à l'adresse : enquete-publique@ville-sgla.fr

- ou consignés sur un registre papier mis à disposition du public au Pôle Aménagement Technique susvisé.

A l'expiration de l'enquête, ce registre sera clos par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions, qui seront tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels, et ce pendant 1 an.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses fins, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

E-MIR - Le Républicain

Annonces Officielles

BP 789-91002 EVRY Cedex

RCS Evry 844 957 330

Tél.: 01 69 36 57 10 - Fax: 01 69 36 57 20

Locations Gérance

Les locations gérées de fonds de commerce de TABO commandés par acte d'achat de l'INSEE, par ALFRED-PAUL, SARL, au capital de 1000 €, 17 rue Jean Baptiste Chénier, 91000 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON, 7525, 015 815 205 204, à CHENOUET MOHAMED, 27 impasse de la Châteaufort, 91000 EVRY-COURCOURONNES, 9125 025 000 001, à partir de la date du 31/05/2025.

Extraits de Jugement

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédure collective)

Par jugement en date du 30 mai 2025, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de l'entreprise de Madame SYLVIE THIRIAUX, 42 rue Henriette, 91410 YVERNY.

Le Tribunal a désigné :
Mme Anne PASCOAL, en qualité de Juge Commissaire.
M. Christophe ANGEL, en qualité de mandataire judiciaire.

La date de cessation des paiements a été fixée au 22 novembre 2023.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créance entre les mains du mandataire judiciaire dans un délai de 2 MOIS à compter de la publication du BOCACC du présent jugement.

DISPOS que le paiement des frais exposés se fera à la charge de TRESOR PUBLIC.

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédure collective)

Par jugement en date du 30 mai 2025, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de l'entreprise de : Association DENAIRE DU SOURIRE POUR TOUS, 10 avenue d'Estienne d'Orville, 91000 EVRY-COURCOURONNES.

Le Tribunal a désigné :
Mme Elziane KISSA, en qualité de Juge Commissaire.
M. Adèle-Françoise BOUCHON, en qualité de mandataire judiciaire.

La date de cessation des paiements a été fixée au 22 novembre 2023.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créance entre les mains du mandataire judiciaire dans un délai de 2 MOIS à compter de la publication du BOCACC du présent jugement.

DISPOS que le paiement des frais exposés se fera à la charge de TRESOR PUBLIC.

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédure collective)

Par jugement en date du 30 mai 2025, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de l'entreprise de : Madame Brigitte BERTHIAUD, 10 square Bone Cedren, 91250 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON.

Le Tribunal a désigné :
Mme Elziane KISSA, en qualité de Juge Commissaire.
M. Adèle-Françoise BOUCHON, en qualité de mandataire judiciaire.

La date de cessation des paiements a été fixée au 22 mars 2025.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créance entre les mains du mandataire judiciaire dans un délai de 2 MOIS à compter de la publication du BOCACC du présent jugement.

leur titre de créance entre les mains du liquidateur dans un délai de 2 MOIS à compter de la publication du BOCACC du présent jugement.

DISPOS que le paiement des frais exposés se fera à la charge de TRESOR PUBLIC.

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédure collective)

Par jugement en date du 30 mai 2025, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de l'entreprise de : Madame Oriane COMBES, 05 avenue du Général Noyer, 91000 BONDORVILLE.

Le Tribunal a désigné :
Mme Elziane KISSA, en qualité de Juge Commissaire.
M. Christophe ANGEL, en qualité de mandataire judiciaire.

La date de cessation des paiements a été fixée au 1^{er} janvier 2024.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créance entre les mains du liquidateur dans un délai de 2 MOIS à compter de la publication du BOCACC du présent jugement.

DISPOS que le paiement des frais exposés se fera à la charge de TRESOR PUBLIC.

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédure collective)

Par jugement en date du 30 mai 2025, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de l'entreprise de : Monsieur Jean-Marie KAMOU, 2 rue de la Ferme Neuve, 91000 ORGÈVY.

Le Tribunal a désigné :
Mme Anne PASCOAL, en qualité de Juge Commissaire.
M. Christophe BASSE, en qualité de mandataire judiciaire.

La date de cessation des paiements a été fixée au 22 novembre 2023.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créance entre les mains du liquidateur dans un délai de 2 MOIS à compter de la publication du BOCACC du présent jugement.

DISPOS que le paiement des frais exposés se fera à la charge de TRESOR PUBLIC.

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

Avis d'Enquêtes

Saint-Germain lès-Arpaçon

VILLE DE SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Pôle Aménagement/Technique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Transfert d'office de la voie «Chemin des Vallées»

Par Arrêté du Maire n°2025-043 du 07/06/2025, Monsieur le Maire a autorisé l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 15 jours consécutifs, sur le transfert d'office dans le domaine public communal de la voie «Chemin des Vallées», suivant la délibération du 04/11/2024.

Elle se fera dans les locaux du Pôle Aménagement/Technique, 2 rue du Stade - 91180 - Saint-Germain-lès-Arpaçon, du mercredi 11/06/2025 à 9h, au jeudi 12/06/2025 à 12h.

Le public pourra consulter, pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie de La Ferté-Vidale, 1 rue Pasteur, pendant les heures d'ouverture.

Un registre d'observations sera mis à la disposition du public du 10 au 11 juin 2025, aux heures d'ouverture habituelles, et ce pendant 1 an.

De la publication de l'arrêté, toute personne intéressée, sur sa demande adressée au maire et à ses traits, obtiendra communication du dossier d'enquête publique.

25/06/2025 inclus et classé à 12h. Le dossier y sera consultable durant cette période, aux jours et heures suivants : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, les jeudi et samedi de 9h à 12h. Il est téléchargeable également sur le site officiel de la ville.

M. Michel GARCIA, désigné en tant que commissaire enquêteur ne tiendra à la disposition du public, les jours et heures suivants :

- Mercredi 11/06/2025 de 09h00 à 12h00

- Samedi 14/06/2025 de 09h00 à 12h00

- Jeudi 20/06/2025 de 09h00 à 12h00

Les observations et propositions du public pourront être transmises :

- par correspondance à son attention «mairie» en mairie, à son domicile

- par mail à l'adresse : mairie@ville-sg-arpacon.fr

- ou consignés sur un registre placé sous la disposition du public au Pôle Aménagement/Technique.

A l'expiration de l'enquête, ce registre sera mis à la disposition du public pour consultation et sera remis au maire.

De la publication de l'arrêté, toute personne intéressée, sur sa demande adressée au maire et à ses traits, obtiendra communication du dossier d'enquête publique.

COMMUNE DE LA NORVILLE

Avis d'enquête publique portant sur le réajustement du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°2025-01 en date du 19 mai 2025, le maire de La Norville, Madame Fabienne LEUCHÈRE, a autorisé l'ouverture de l'enquête publique sur le réajustement du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Henri MYLAFIZ, 44 allée désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean Pierre REDON, en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

L'enquête sera ouverte à la Mairie de La Norville du mardi 10 juin 2025 à 9h00 au mardi 27 juillet 2025 à 17h00, pendant 50 jours consécutifs, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h15 à 17h15

- Samedi de 9h00 à 12h15

- Le mardi est fermé le mercredi.

Chaque personne grande connaissance du dossier en mairie ou sur le site internet www.ville-norville.fr et/ou enregistrée électroniquement ses observations sur le registre d'enquête publique mis à disposition ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à Monsieur le Commissaire enquêteur - enquête publique PLU - Mairie de La Norville - 1 rue Pasteur - 91290 La Norville ou par courrier électronique à enquete@ville-norville.fr

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de La Norville :

- Le mardi 10 juin 2025 de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête)

- Le samedi 21 juin 2025 de 9h00 à 12h00

- Le jeudi 10 juillet 2025 de 14h00 à 17h00

- Le mardi 25 juillet de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront mis à disposition par le Commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport sera à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie et sur le site www.ville-norville.fr

Les personnes intéressées pourront et doivent communiquer :

A la salle, le projet de révision du PLU sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

Insertions Diverses

COMMUNE DU VAL-SAINT-GERMAIN

Par délibération du conseil municipal en date du 2 juin 2025, relative au le personnel administratif de la commune, le maire de La Val-Saint-Germain a engagé une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme.

Un registre d'observations sera mis à la disposition du public du 10 juin 2025 au 10 juillet 2025, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, excepté - jeudi - vendredi - samedi de 9h00 à 12h00.

L'information sera mise sur le site internet de la commune www.val-saint-germain.fr. Les observations peuvent être adressées par courrier en poste 50 ans rue de l'Église, 91000 La Val-Saint-Germain ou par email mairie@val-saint-germain.fr

AVIS DE SAISINE DE LÉGITIME UNIVERSSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1067 du Code de procédure civile

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

proche-voisin d'ouverture de testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, la légitime sera soumise à la procédure d'opposition.

AVIS DE SAISINE DE LÉGITIME UNIVERSSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1067 du Code de procédure civile

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

Le 12/06/2025

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT PRÉSENTÉE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZAC DE LA GRANDE BORNE OUEST À GRIGNY

SUITE AUX OPÉRATIONS DE DÉMOLITION - QUARTIER DU MÉRIDEN - EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ

LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE

En application de l'article L.122-5-18 du code de l'aménagement, il a été décidé d'actualiser l'étude d'impact présentée dans le cadre de la création de la ZAC de la Grande Borne Ouest à Grigny.

Cette actualisation est soumise à la consultation du public par voie électronique (article L.122-5-18 du code de l'aménagement) du :

de mardi 26 juin au jeudi 27 juillet 2025

(soit 52 jours consécutifs)

PROJET :

Démolition de dix logements de l'ancien 32 - quartier Mériden/Colonne à Grigny (commune de Grigny) et de l'ancien 12 (RD 91) 206 25 1000

CONSULTATION DU PUBLIC :

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier comprenant l'étude d'impact et son actualisation, la version de permis de construire, l'étude de l'impact environnemental, le mémoire en réponse à cet avis, seront uniquement consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne à l'adresse suivante :

www.essonne.gouv.fr/actualites/participation-du-public-par-voie-electronique

Toutefois, il est possible de demander à consulter le dossier sur support papier. Cette demande devra être prioritaire au plus tard avant le mardi 27 juillet 2025, à l'adresse suivante :

pour plus d'informations sur le projet :

DEMANDE D'INFORMATION :

Monsieur Lucie ACCART, Directeur des opérations - Tél : 01 77 99 99 93

mail : lucie.accart@essonne.fr

UNiquement par courrier électronique reçu par email le 27 juillet 2025 à l'adresse suivante :

pour plus d'informations sur le projet :

DÉCISION :

L'avis de consultation pour statuer sur le dossier de permis de construire est le permis de l'Essonne.

Au plus tard à la date de publication de la décision, le synthétisé des observations et propositions du public sera mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Collectivités territoriales

Pour la publication de vos annonces ayez le réflexe

Le Républicain

seul et unique hebdomadaire habilité sur l'Essonne

Contact : al@le-republicain.fr 01.69.36.57.10

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU CHEMIN DES VALLEES

Par Arrêté du Maire n°2025-043 du 07 mai 2025, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 15 jours consécutifs, relative au transfert d'office dans le domaine public communal du chemin des vallées.

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de la commune de Saint-Germain-lès-Arpaçon. Les informations concernant le transfert d'office peuvent être demandées auprès du service urbanisme à l'adresse mail suivante : urbanisme@ville-sgla.fr.

Dès publication de l'arrêté susvisé, toute personne pourra, consulter le dossier d'enquête à l'adresse suivante :
- Bâtiment Pôle Aménagement/Technique – 2, rue du stade 91180 Saint-Germain-lès-Arpaçon,
Ou télécharger le dossier sur le site officiel de la ville.

L'enquête publique se tiendra à l'adresse visée ci-dessus :

Du mercredi 11 juin 2025 – 9h00 - au jeudi 26 juin 2025 12h00.

Le dossier sera consultable durant cette période aux jours et heures suivants :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14 h à 17h, et les jeudi et samedi de 9h à 12h.

Monsieur Michel GARCIA, Architecte DPLG en retraite, inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs publiée par le Tribunal Administratif de Versailles, est désigné en tant que commissaire enquêteur, afin de mener l'enquête publique portant sur le transfert d'office dans le domaine public communal du chemin des Vallées.

Il se tiendra à la disposition du public où sera mis à disposition du public le dossier à consulter et un registre papier d'enquête, afin de recueillir les observations.

Permanences du commissaire enquêteur :

Mercredi 11/06/2025 de 09h00 à 12h00
Samedi 14/06/2025 de 09h00 à 12h00
Jeudi 26/06/2025 de 09h00 à 12h00

Conformément aux articles R 141-6 et 7 du code de la voirie routière, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment :

Une notice explicative ; une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer ; un plan de situation ; un plan parcellaire ; un état des propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet ; une copie des courriers notifiés aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception.

Les observations pourront être adressées également :

- par correspondance à l'attention de Commissaire Enquêteur en Maire au 3, rue René Dècle 91180 Saint-Germain-lès-Arpaçon.

Les observations et propositions du public pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

- enquete-publique-vallees@ville-sgla.fr

Les contributions transmises par courriel seront annexées au registre papier d'enquête publique et donc visibles par tous.

Le site sera accessible le jour de l'ouverture de l'enquête publique, soit le **mercredi 11 juin 2025 à 9h00**, et jusqu'au jour de sa clôture le **jeudi 26 juin 2025 à 12h00**.

A la clôture de l'enquête publique :

Dans un délai de trente jours sauf prorogation, à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport ainsi que ses conclusions motivées au Maire de la Commune, ainsi qu'au préfet, et seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête.

Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera alors soumis au Conseil Municipal pour approbation. Il sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Affiche réglementaire
9 points d'affichage sur la commune
Le vendredi 23 mai 2025

- Pôle Aménagement et technique – 2, rue du Stade
- Mairie – 3, rue René Dècle
- Groupe scolaire Joliot Curie
- Groupe scolaire Jules Vallés
- Gare- Parking – rue de la Gare
- Groupe scolaire Paul Langevin
- Groupe scolaire Simone Veil - Quartier des Folies
- Chemin du Bois des Fosses – Quartier des Folies (à la hauteur du n°69)
- Rue des Folies – Quartier des Folies

Enquête publique
Transfert d'office du chemin des vallées dans le domaine public communal
Saint Germain lès Arpaçon

Pôle Aménagement et Technique – 2, rue du Stade



4



Groupe scolaire Joliot Curie



Groupe scolaire Jules Vallès



Gare- Parking – rue de la Gare



Mairie – 3, rue René Dècle



Groupe scolaire Paul Langevin®



Groupe scolaire Simone Veil - Quartier des Folies



Rue des Folies – Quartier des Folies



Chemin du Bois des Fosses – Quartier des Folies
(à la hauteur du n°69)

6

Affichage de l'Arrêté du Maire n°2025-043 portant prescription
de l'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur



Affichage à l'extrémité du chemin des vallées



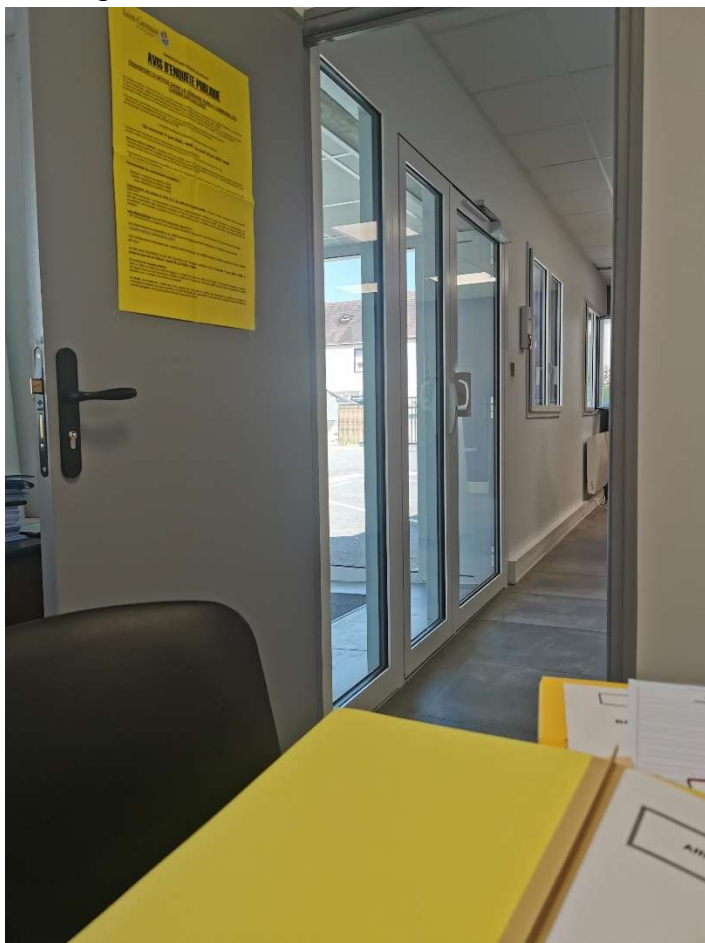
Affichage de l'Arrêté du Maire n°2025-043 portant prescription
de l'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur



Affichage à l'entrée du chemin des vallées



Affichage Avis en Mairie devant la salle de réunion mise à disposition pour l'enquête



Enquête publique
Transfert d'office du chemin des vallées dans le domaine public communal
Saint Germain lès Arpajon

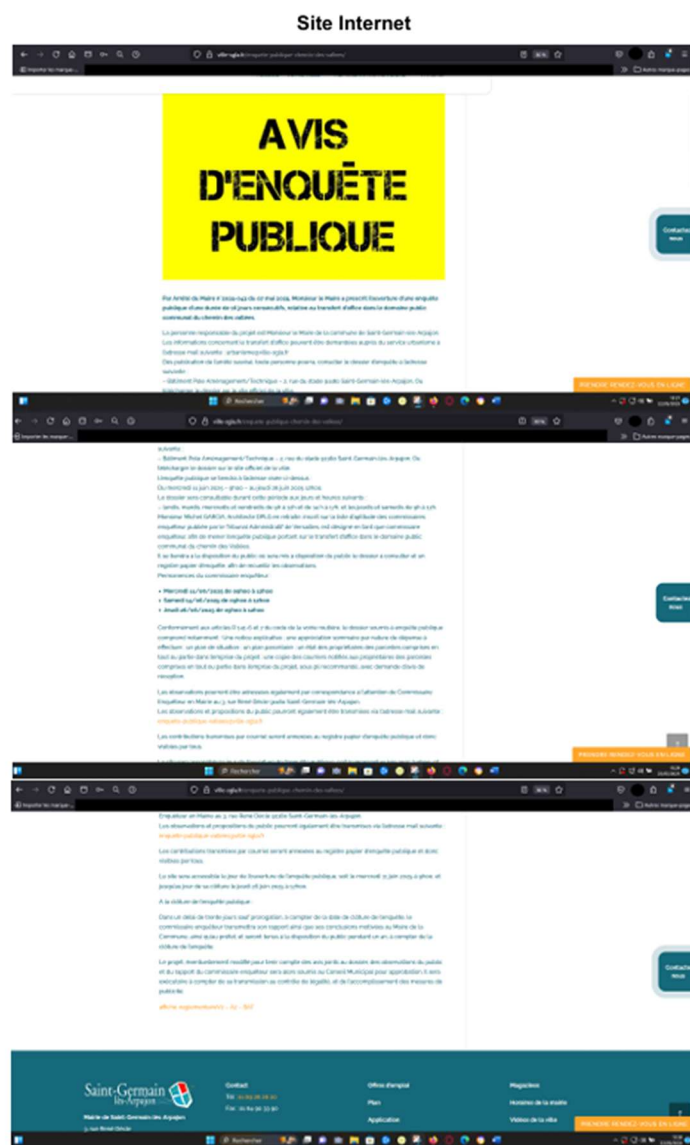
Enquête publique
Transfert d'office du chemin des vallées dans le domaine public communal
Saint Germain lès Arpajon



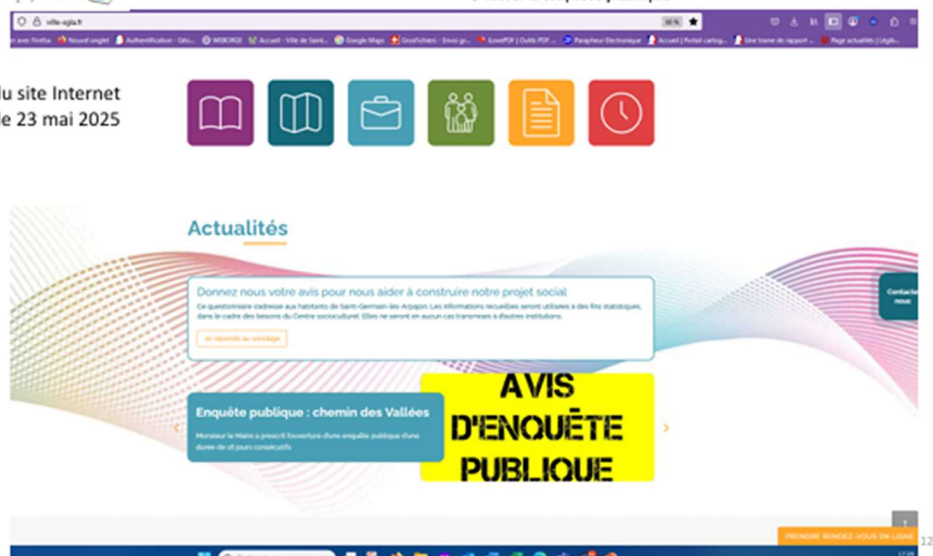
Récapitulatif de la publicité de l'Enquête publique :

1. Affiche réglementaire : 9 points d'affichage sur la commune le 23 mai 2025
2. Publicité dans deux journaux locaux, le Parisien du : 26 mai 2025
Le Républicain du : 22 mai 2025
1. Diffusion de l'avis sur le site internet de la ville le : 22 mai 2025
2. Diffusion d'une annonce sur les panneaux lumineux de la ville le 22 mai 2025
3. Diffusion d'une annonce sur Facebook et Astagram le : 22 mai 2025
4. Dans les 8 premiers jours de l'enquête publique :
 1. Le Parisien du 17 juin 2025
 2. Le républicain du 12 juin 2025

Information sur le site Internet de la Mairie (saisies d'écran) depuis le 22 mai 2025



Extrait du site Internet
de la ville 23 mai 2025



Insertion sur la page Facebook,
Instagram et panneaux lumineux
le 22 mai 2025

RE: Affichage réglementaire - Enquête publique chemin des Vallées

Pierre RAGOT
à : Aurélien LEROUX
C. : Marie ROULETTE
Vous avez répondu à ce message le 22/05/2025 13:04.

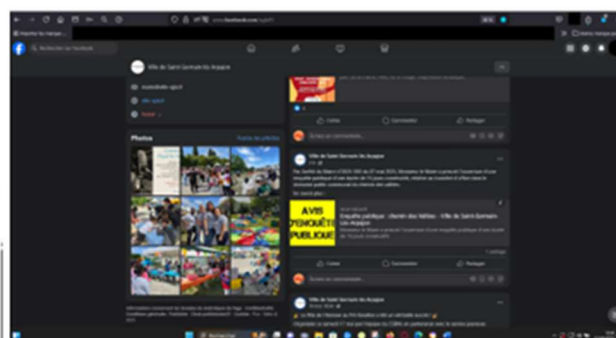
Bonjour,
C'est en ligne sur :

- Site internet
- Facebook
- Instagram

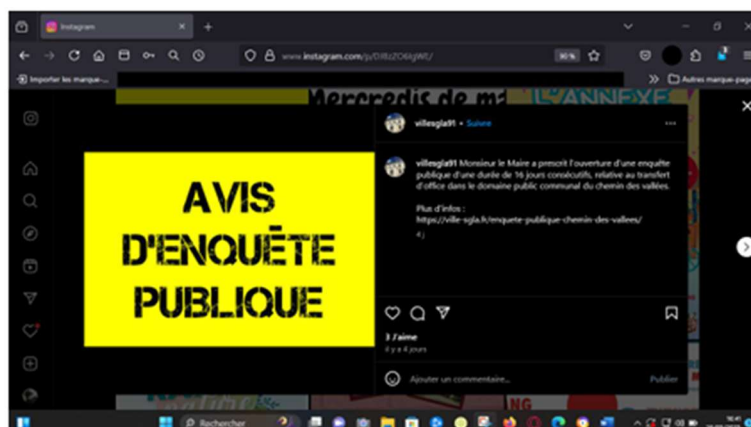
Je mets un message sur les panneaux lumineux.

Cordialement,

Pierre RAGOT
Responsable Communication & Vie de quartier
Direction Ressources
Maire de Saint-Germain-lès-Arpajon
Ligne directe : 01 69 26 26 30 | Mobile : 06 32 64 19 35



Information sur
Astagram



Enquête publique

Transfert d'office du chemin des vallées dans le domaine public communal
Saint Germain lès Arpajon



Information sur les panneaux lumineux

15

Courriers envoyés aux Propriétaires concernés par l'enquête



Hôtel de ville

3 Rue René-Dècle - 91180 Saint-Germain-lès-Arpaçon

Tél. 01 69 26 26 20 - Fax 01 64 90 33 90

email : mairie@ville-sgla.fr

M. DA SILVA MOREIRA Abel
Mme DA SILVA MOREIRA Véronique
1 Chemin des Vallées
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-1

Saint-Germain-lès-Arpaçon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 794 - Sis 1 Chemin des Vallées

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

Mme BENREZZAK Sakina
36 rue Vernier
Résidence les Lilas
06000 NICE

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-2

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 420, AK 410 et AK 407 - Sis 2 Chemin des Vallées

Madame,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

M. GIRAUD Lionel
Mme ANTIBE Leonne
4B Chemin des Vallées
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-3

Saint-Germain-lès-Arpaçon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 401 et AK 405 - Sis 4B Chemin des Vallées

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

M. DA SILVA Bryan
Mme PINTO PEREIRA Mélissa
4 Chemin des Vallées
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-4

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 401 et AK 405 - Sis 4 Chemin des Vallées

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO



Hôtel de ville

3 Rue René-Décle - 91180 Saint-Germain-lès-Arpajon
Tél. 01 69 26 26 20 - Fax 01 64 90 33 90
email : mairie@ville-sgla.fr

M. Salvador PANDY

1 rue Paul Boudet
Appt 252
91300 MASSY

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-5

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 495 - Sis 13 Chemin des Vallées

Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Décle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

M. et RAILEANU Eugeniu
Mme RAILEANU Née JECHIU Tatiana
15 Chemin des Vallées
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-6

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 482, 483 et AK 484 - Sis 15 Chemin des Vallées

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

Mme MONTEIRO Karine
21 Chemin des Vallées
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sqla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-7

Saint-Germain-lès-Arpaçon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 511 - Sis 25 Chemin des Vallées

Madame,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sqla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

Mme PREL Alexandra
23 Chemin des Vallées
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-8

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 511 - Sis 25 Chemin des Vallées

Madame,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

M. MALLI Maurice

23 Chemin des Vallées

91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-9

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 511 - Sis 25 Chemin des Vallées

Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

SCI AILC
10 rue du Dr Paul Laurens
94800 VILLEJUIF

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-10

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 847, AK 507 et AK 518 - Sis 25 Chemin des Vallées

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

M. LEJOSNE Nicolas
Mme STEVENOT Nadine
32 Chemin des Vallées
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-11

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 519 et AK 526 - Sis 32 Chemin des Vallées

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Décle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



**Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO**

M. FERREIRA CARVALHO José
Mme RODRIGUES Tiburcia
34 Chemin des Vallées
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-12

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 527 - Sis 34 Chemin des Vallées

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

M. SCHAFFART Cédric
Mme CHEDEMAIL Céline
39 Chemin des Vallées
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-13

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 532 - Sis 39 Chemin des Vallées

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

M. FORET Romain
Mme RAULT Margaux
39 Chemin des Vallées
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-14

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 532 - Sis 39 Chemin des Vallées

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

Mme DUBES Delphine
14 chemin des Vallées
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-15

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 428 - Sis 14 chemin des Vallées

Madame,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

Mme GUIGNARD née FAYARD Christine
6 chemin la Rouvayrette
12520 VERRIERES

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-16

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 9 - Sis 7 chemin des Vallées

Madame,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

M. JOACHIM Joseph
Mme JOACHIM Pierrette
12B chemin des Vallées
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-17

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 93 - Sis 12B chemin des Vallées

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

Mme PERCHERON Gabrielle

82 rue de Wattignies

75012 PARIS

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-19

Saint-Germain-lès-Arpaçon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 83, AK 84, AK 399 et AK 738 - Sis 18 chemin des Vallées

Madame,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

BFH PROMOTION
M. HAMON Bruno
149 avenue du Maine
75014 PARIS

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-20

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 83, AK 84, AK 399 et AK 738 - Sis 18 chemin des Vallées

Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO



M. RONGÉ Bruno
147 chemin du Vieux Pavé de Bruyères
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sqla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-21

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 899 - Sis chemin des Vallées

Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sqla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



**Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO**

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sqla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-22

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 837, AK 842 et AK 843 - Sis chemin des Vallées

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sqla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

M. MENDES José
Mme MENDES Marie-Laure
89 chemin des Vallées
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-23

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 893 et AK 894 - Sis 89 chemin des Vallées

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

SCI LES LOUVETIERES
M. LEFORT Bruno
19 sentier des Louvetières
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-24

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 781 - Sis chemin des Vallées

Madame,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Décle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

Mme FERRANTE Cécile

6 rue des Merles

45680 DORDIVES

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme

Tél. : 01 69 17 11 10

E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr

Nos Réf. : 2025/0603-25

Saint-Germain-lès-Arpajon

Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 972 - Sis chemin des Vallées

Madame,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont les permanences seront communiquées par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO



Mme BENOIT née FERRANTE Marie
2 rue des Hirondelles
77760 LA-CHAPELLE-LA-REINE

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-26

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 972 - Sis chemin des Vallées

Madame,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

M. FERRANTE Jean-Louis
14 rue des Pensées
94550 CHEVILLY LARUE

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-27

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 972 - Sis chemin des Vallées

Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

Mme DELAHAYE née FERRANTE Christine
19 rue Pierre et Marie Curie
91310 LEUVILLE SUR ORGE

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sqla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-28

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 972 - Sis chemin des Vallées

Madame,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sqla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

NEXITY FONCIER CONSEIL

TSA 60030

19 rue de Vienne

75008 PARIS

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-29

Saint-Germain-lès-Arpaçon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 872 - Sis chemin des Vallées

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE

Siège social

Mairie de Saint-Germain-lès-Arpaion
3 rue René Dècle
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-30

Saint-Germain-lès-Arpaion
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 426, AK 523, AK 528, AK 536, AK 486, AK 669, AK 921 et AK 922
- Sis

Monsieur le Président,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

Mme BENREZZAK Sakina
36 rue Vernier
Résidence les Lilas
06000 NICE

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-31

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 420, AK 410 et AK 407 - Sis 2 Chemin des Vallées

Madame,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

Mme BERNARDELLI née DUBUT Murielle
10 rue de Marcoussis
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-32

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 495, AK 15, AK 17, AK 89, AK 90 et AK 92 - Sis chemin des Vallées

Madame,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Décle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-vallee@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO

Mme BERNARDELLI née DUBUT Murielle
Tutrice de Mme DORIZON Lionelle
10 rue de Marcoussis
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Affaire suivie par
Direction Aménagement et Technique
Service urbanisme
Tél. : 01 69 17 11 10
E-mail : urbanisme@ville-sgla.fr
Nos Réf. : 2025/0603-33

Saint-Germain-lès-Arpajon
Le 12 mai 2025

Objet : Lancement de l'enquête publique
Procédure de transfert d'office du chemin des Vallées
Bien cadastré AK 495, AK 15, AK 17, AK 89, AK 90 et AK 92 - Sis chemin des Vallées

Madame,

Par délibération n°2024-068 du 14 novembre 2024, la commune a approuvé le lancement de la procédure de transfert d'office de la voie dénommée « chemin des Vallées », ainsi que l'ensemble des réseaux la desservant.

Aussi, nous vous informons que l'enquête publique se déroulera du **mercredi 11/06/2025** à 09h00 au **jeudi 26/06/2025** à 12h00 inclus sur le site de la Direction Aménagement et Technique au 2 rue du Stade et aux jours et heures suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00

Il vous sera alors possible de déposer vos remarques et observations dans un registre qui sera mis à votre disposition ou bien de vous entretenir avec le commissaire-enquêteur dont **les permanences seront communiquées** par voie d'affichage (affiches jaunes) et par arrêté du Maire affiché aux extrémités de la voie et sur le site internet officiel de la ville.

En outre, vous pourrez dès l'ouverture de l'enquête publique, déposer vos contributions par courrier adressé en Mairie, 3 rue René Dècle à l'attention du commissaire enquêteur, et à l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : enquete-publique-valles@ville-sgla.fr

Le service urbanisme se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Maire, et par délégation,
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du
Droit des sols et du Cimetière
Laudénia VELHO